



@Prefet_10



@prefetaube

Soutien de l'État pour l'acquisition de masques par les collectivités locales



Afin d'accompagner la phase de « déconfinement », le Gouvernement a mis en place **une contribution exceptionnelle de l'État aux collectivités locales** (instruction interministérielle du 6 mai 2020).

Ainsi, les commandes de masques à destination de la population effectuées dans le cadre du déconfinement annoncé le 06 avril dernier par le Président de la République peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel. À ce jour, 56 collectivités aubois ont ou vont prochainement bénéficier de cette contribution. Le total des demandes de subventions instruites s'élève donc à **763 805,36 euros**. Les dépenses éligibles à un remboursement correspondent à 469 897 masques à usage unique et de 614 930 masques réutilisables pour l'ensemble du département.



#1jeune1solution

4 000 €

pour tout jeune recruté
entre août 2020 et janvier 2021

#1jeune1solution

Dans le cadre du plan **#1jeune1solution**, le Gouvernement a mis en place, depuis le 1er août 2020 et jusqu'au 31 janvier 2021, une aide d'un montant pouvant s'élever jusqu'à 4 000 euros pour les employeurs embauchant un jeune de moins de 26 ans : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/aide-embauche-jeunes>

Dans le cadre du plan **#1jeune1solution**, le Gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement :

- des apprentis, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

- des alternants en contrat de professionnalisation, jusqu'au niveau master : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-contrat-pro>

L'action de la DDCSPP de l'Aube pendant la crise sanitaire

Depuis le début de la crise, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) est pleinement mobilisée et sur les sujets suivants :

=> **dans le domaine de la cohésion sociale :**

Organisation et coordination d'un service d'accueil péri-scolaire des enfants des personnels prioritaires en lien avec les collectivités et les associations, information et soutien aux associations, renforcement d'actions concernant la lutte contre les violences conjugales, renforcement de l'hébergement d'urgence, mise en place de solutions pour l'isolement des personnes sans domicile ou en hébergement d'urgence atteintes du COVID19, soutien des acteurs chargés de l'aide alimentaire pour les publics précaires, distribution de masques aux personnels des associations, accompagnement pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs, dont mise en oeuvre des colos apprenantes en lien avec les services de l'éducation nationale, et de l'opération «quartiers d'été» en faveur des jeunes.

=> **dans le domaine de la protection des populations :**

Maintien de l'inspection journalière de fonctionnement de l'abattoir, poursuite des contrôles dans le domaine de l'hygiène alimentaire, actions ciblées de contrôles des prix (notamment masques et gels hydro-alcooliques), interventions d'urgence dans le domaine de la santé et de la protection animale, poursuite de la certification sanitaire pour l'exportation d'animaux ou de produits alimentaires.

La DDCSPP demeure entièrement mobilisée pour la poursuite des actions liées à la crise, préparant notamment celles à conduire cet automne, telles que de nouveaux séjours de « colos apprenantes » aux prochaines vacances scolaires, le recrutement d'adultes relais supplémentaires dans les quartiers « politique de la ville » et la mise en oeuvre et le financement d'activités dans le cadre des « quartiers d'automne ».



Exercice de sécurité incendie à la cathédrale



Comme suite à l'incendie des cathédrales Notre Dame de Paris et Saint-Pierre-Paul de Nantes, un recensement des monuments classés «monuments historiques» a été réalisé entre le service départemental d'incendie et de secours de l'Aube (SDIS 10) et l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Aube (UDAP10) afin d'identifier les édifices dont l'intérêt patrimonial impose une **préparation spécifique des sapeurs-pompiers**, dont la cathédrale de Troyes.

Courant juillet, une partie des séquences de formation des sapeurs-pompiers de Troyes a été consacrée à des reconnaissances du monument dont l'objectif est d'appréhender la stratégie opérationnelle à adopter (limitation des risques de propagation d'un incendie, préservation des œuvres ...) à travers une meilleure connaissance de la structure bâtiminaire, des accès et circulations et des moyens de secours à disposition des intervenants.

La manœuvre de ce mois d'août concrétise l'activité de ces dernières semaines par la simulation d'un départ d'incendie dans la cathédrale imposant l'intervention des sapeurs-pompiers.

En lien avec l'actualité, une attention particulière a été portée sur l'orgue XVIIIème de l'ancienne abbaye de Clairvaux, classé MH au titre des objets mobiliers.

Ces manœuvres régulières permettent aux services concernés de parfaire leurs connaissances de l'édifice et de viser à améliorer sa mise en sécurité ou d'adapter les plans d'actions et d'intervention.

Impôts

Cette année l'envoi d'une déclaration des revenus automatique à plus de 110 000 foyers aubois a suscité de nombreuses questions de la part des contribuables.

Malgré le confinement et la crise sanitaire, la DDFIP a su s'adapter. Au total, tous canaux d'information (tél, courriels...) et motifs d'interrogation confondus, près de 30 000 usagers aubois ont pu être renseignés, aidés ou rassurés dans leur démarche déclarative.



LA DÉCLARATION
DE REVENUS
EN 2020

Sécurité routière

ALCOOL DROGUES	 PRÉFET DE L'AUBE	EXCÈS DE VITESSE
47		1571
CONTRÔLES ROUTIERS		
		
Du 3 août au 30 août 2020		
DÉFAUT DE CINTURE DE SÉCURITÉ	TELEPHONE AU VOLANT	REFUS DE PRIORITÉ
30	107	25

Directeur de la publication :

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX